

Et plus, dix liures cinq solz que Estienne Guilliot a fourny tant en quatre escuz souleil (11) bailhés au lieutenant des esleuz, pour ses vaccacions qu'il a faict à lenqueste des Villars, cinq solz pour le double du mariage desdicts Villars... cinq solz bailhés à Henry Merle, procureur de ladite ville pour aller à Lyon pour le faict des cheuaulx et charrettes de l'artillerie le iiij^{me} de juing mil cinq cens quinze (12).

Et plus... quatorze liures que Pierre Marron a payés à Lancelot Chol pour la sauluegarde de Mons^r le connestable (13), deux liures à Pierre Morin pour vaccacions qu'il a faict au camp (f^o xxxii).

Et plus, soixante huyt liures seze sols neuf deniers, pour la despence de la poursuyte que lon a faict pour obuier de non auoir pour loger les lansquenetz pour garnyson audict Coindrieu, tant pour vng present de confitures et de chastaignes que l'on a donné à Mons^r le chancellier du Bourbonnois, seigneur de Coindrieu, que aultres dons et presens donnez a plusieurs qui ont seruy ladicte ville ou faict desdictz lansquenetz que aultres menues despances faictes

ce que le mot *saint* est une forme ancienne du mot *cloche*, dérivant du latin *signum*. Le *toca saing* signifie donc touché le saint, la cloche.

(11) Ecus au soleil, ainsi appelés de ce qu'ils portaient au revers la figure du soleil.

(12) Par suite des réquisitions ordonnées par le roi alors en campagne dans le Milanais, et à la veille de la bataille de Marignan. Il est curieux de voir, par les détails donnés plus loin, au cours de ces mémoires, combien la guerre se faisait ressentir jusque dans les petites villes.

(13) Il s'agit ici de Charles de Bourbon, connétable de France, qui prit plus tard les armes contre son pays et fut tué au siège de Rome, en 1527.